

DENOMINATION DE L'EVENEMENT : JOURNEE DECOUVERTE COURSE DE COTE GRANDCOURT

DATE : 03 AOUT 2025

ORGANISATEUR : ECURIE DES FORETS

N° D'ENTREPRISE : 0420.567.749

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES GENERALES :

Rue de Longuyon, 130 - 6760 Grandcourt
Longitude 5,60371 latitude 49,52675

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes/RS

R.P.CC./Sp. = Règlement Particulier Courses de Côte /Sprints

REGLEMENT PARTICULIER

I. TIMING GENERAL*

06/06/2025		Parution du Règlement Particulier approuvé sur le site internet de l'ASAF.
08/06/2025		Ouverture de la période des inscriptions (voir Art. 3.3.9 du RSG)
30/07/2025	24h00	Clôture des engagements
31/07/2025	20h00	Affichage de la liste des engagés (voitures)
02/08/2025	16h00	Ouverture du secrétariat de l'épreuve Ouverture des inscriptions pour les "Passagers"
02/08/2025	16h15	Ouverture des vérifications techniques
02/08/2025	19h00	Fermeture du secrétariat
	19h15	Clôture des VT
03/08/2025	07h30	Ouverture VA et VT complémentaires
03/08/2025	08h30	Départ de la première voiture pour la 1 ^{ère} session
	11h45	Sortie de la dernière voiture (1 ^{ère} session)
		Pause de midi
	13h00	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} session
	17h45	Sortie de la dernière voiture (2 ^{ème} session)

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL ECURIE DES FORETS organise, le 3 août 2025 la JOURNEE DECOUVERTE COURSE DE COTE GRANDCOURT, 1^{ère} édition. Cette manifestation sera organisée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- | | | |
|------------------------------------|------------------|----------------------------------------|
| - Directeur de course | THIERY PHILIPPE | Lic ASAF n°746 |
| - Directeur de course adjoint | THIERY VICKY | Lic ASAF n°90228 |
| - Directeur de la sécurité | BERTRAND RAPHAEL | Lic ASAF n° 90134 Attention pas |
| - Directeur-Adjoint de la sécurité | DENIS PHILIPPE | Lic ASAF n°776 |
| - Secrétaire du meeting | CROCHET ANNIE | Lic ASAF n° 703 |
| - Responsable du parcours | BARTIAUX ELODIE | Lic CAS B1S1 25866 |
| - Chef de la Sécurité | FORGET DAVID | Lic CAS B1S1 27159 |

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- | | | |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|
| - Commissaire Sportif | | |
| Président : | OLIJNYK GEORGES | Lic ASAF n° 421 |
| - Commissaire Technique | | |
| Nom, Prénom | BERNARD ALAIN | Lic ASAF n° 965 |

- SECRETARE
Stagiaire
- **Inspecteur "Sécurité "**
Secours médicaux
- Equipe médicale :
- Ambulances :
- Médecin :

BERNARD FALONE
TOUSSAINT EMILIE
PUISSANT JEAN-CLAUDE

UMES
ART
Dr NDE Francis

Lic.ASAF n° 862
Lic.ASAF n° 90198
Lic ASAF n° 957

Nombre : 1

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

La "Journée Découverte" COURSE DE COTE GRANDCOURT aura lieu le 3 août 2025 à partir de 07h30, sur un tronçon de route fermé à la circulation publique, sur la commune de Virton

Art. 3. Admission des véhicules

- La manifestation accueillera les véhicules répondant aux prescriptions techniques et sécuritaires en vigueur dans les **Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic, PH S/R et Histo-Démo** des Rallyes (B, BS)/Rallyes-Sprint (Voir Art. 26.11.1 à 26.11.5 ainsi que 27.5 et 27.6 du RPR) et dans les **Divisions 1, 2, 3 et 4** des Courses de Côte/Sprints (Voir Art. 4 du R.P.CC/Sp.).

Seuls, les véhicules répondant à ces impositions seront admis au départ.

- **La manifestation pourra accueillir des véhicules non immatriculés**
- **Les véhicules devront avoir un arceau**

Art. 4. Description du parcours

- Tronçon fermé à la circulation, d'une longueur de 1,900 Km (100 % asphalte)

- Le retour au départ en groupe, sous la conduite d'un véhicule de l'organisation, sera effectué :
 - en empruntant la route fermée en sens inverse
 - par un itinéraire privatif (ou routes fermées à la circulation publique)

La manifestation sera accessible, également, aux véhicules non immatriculés

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadaptées dans le cadre d'une Journée Découverte, elles y seront remplacées par **des amendes (125€ pour la première infraction)**. **A la seconde infraction, le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.**

Remarque : Si cette pénalité est infligée en fin de manifestation ou alors que le pilote a terminé sa prestation, une **amende de 125 €** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Si cette amende n'est pas payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette.

De telles amendes **et sanctions** seront adressées, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des "Reconnaitances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie de la main ou du bras (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné du formulaire "Vérifications" et "Copie de la licence" DEVRA parvenir, **par engagement en ligne**, au plus tôt le 08/06/2025 et, au plus tard, le 30/07/2025 avant 24h00, via la plateforme inscriptions en ligne [ASAF](#)

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Les frais d'inscription sont librement fixés par l'organisateur :

- Le droit d'engagement pour un véhicule s'élève à :
 - 100 € pour une voiture homologuée pour un usage routier avec baptême
 - 150 € pour une voiture homologuée pour un usage routier avec 5 baptêmes privés ou tout engin non homologué pour un usage routier seul

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 30 juillet 2025 à 12.00 Heures
(Attention aux délais bancaires).

N° : BE70 8002 1681 8825 Intitulé : TD Grandcourt + nom pilote

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 3 août 2025 à 9.00 heures, moyennant le paiement d'une majoration de 10 €. (Voir RSG, Art. 9.1.b)

5.2. Licences

Les participants devront être en possession :

- **Soit d'une licence de type « annuel » du niveau requis émis par l'ASAF ou par la VAS**
- **Soit solliciter un Titre de Participation journalière (TP-L à 20€)**

La demande de "TP-L" doit :

Être rentrée en en même temps que les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle elle est complétée et le montant du droit du TP (20€) est à ajouter à celui de l'engagement ;

ou

Être remise au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit du TP (20€) sera perçu par l'organisateur ou par un CS de l'ASAF.

5.3. Nombre maximal d'engagés

Le nombre de participants est limité à 70

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 14 **(20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 70 véhicules initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

ATTENTION : Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription de n'importe quel véhicule, notamment pour des questions de sécurité, de dangerosité du parcours ou pour un autre motif justifié.

5.4. Passagers

- Le règlement de la discipline autorise les conducteurs participants à emmener avec eux, un passager, par "run" **(sauf lors du premier passage).**

Les conducteurs participant à la Journée Découverte et/ou l'organisateur se réservent le droit d'accepter ou de refuser un ou des passagers.

- Les passagers désirant prendre place à bord d'une ou de plusieurs voitures, se feront connaître auprès du secrétariat de l'épreuve, en vue de recevoir un signe distinctif (bracelet intransmissible) les autorisant à prendre le départ
- Le droit d'engagement pour les "passagers" désirant prendre place à côté du pilote dans un véhicule conçu et équipé pour les recevoir, s'élève à 10 €.
- **L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur**
- Un processus très strict d'identification sera mis en place par l'organisateur, sous le contrôle des Commissaires Sportifs présents (Voir Art. 27.9, du RPR)
- Ces passagers devront, également, être titulaires d'une licence ASAF/VAS ou d'un Titre de Participation ASAF (voir article 5.2. du présent règlement particulier. Les formulaires à compléter sont repris en fin de document)
- Il y a lieu de prévoir un casque pour le passager
- **N.B. : Les pilotes et les passagers porteront OBLIGATOIREMENT des bracelets intransmissibles distincts que leur fournira l'organisateur.**

5.5. Equipement sécuritaire de l'équipage

IMPORTANT : Des vêtements recouvrant totalement les bras et les jambes seront obligatoires pour les pilotes (pas obligatoires pour les passagers MAIS fortement recommandés).

Ces vêtements seront aussi ininflammables que possible (tissus en matières synthétiques prohibés).

Le port du casque (Normes CE ou homologué FIA), par le conducteur et son passager, est obligatoire durant le parcours sur route fermée. Le port du casque est **INTERDIT** durant les éventuels parcours de liaison.

Remarque : Si d'autres équipements de sécurité (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HFR (HANS ou assimilé), HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES (mais simplement recommandés aux équipages), il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS !

Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou sa façon d'appréhender la philosophie de cette discipline.

IV CENTRE DE LA MANIFESTATION (voir plan d'accès)

Art. 6. Parc des pilotes

Situation du parc de départ : Rue de Longuyon, 6760 Grandcourt

Art. 7. Vérifications techniques

Les VT sommaires préalables à la "Journée Découverte" se dérouleront : Rue de Longuyon, 6760 Grandcourt

Art. 8. Vérifications administratives

A) Contrôle administratif obligatoire

Caravane : rue de Longuyon, 130 - 6760 Grandcourt, le 2 août à partir de 16h00

Documents à présenter :

- Carte d'identité ;
- Permis de conduire
- Licence **ASAF/VAS en cours de validité** ou **"TP-L" (20 €)** et attestation du demandeur, de non-contre-indication à la pratique du sport auto, valable pour ce seul meeting, à acquérir selon la procédure décrite au point 5.2. du présent règlement.

V. POINTS DE CONTACT

Art. 9. Permanences

- Jusqu'au 2 août 2025 à 15.00 Heures : MOREAU KEVIN, Chemin des Cerisiers 1 bis, F-55600 Iré-le-Sec - 0474 273 666
- A partir du 2 août 2025 à 15.00 Heures : CROCHET ANNIE - 0478 420 501

Art. 10. Tableau d'affichage des Communications de l'organisateur :

Chapiteau : rue de Longuyon, 6760 Grandcourt

VI. APPROBATIONS

Art. 11.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Art. 12.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec les CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : VERBEKE, Prénom : Frans, pour la CSAPLUX, Lic. N° LX90223, en date du 05/06/2025

Nom : LIEMANS, Prénom : Katia, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 902, en date du 06/06/2025

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : PUISSANT, Prénom : Jean-Claude, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 957, en date du 24/03/2025

Club organisateur : ECURIE DES FORETS Epreuve : Journée Découverte COURSE COTE GRANDCOURT Date : 3 AOUT 2025	N°
Bulletin d'inscription "PASSAGER" Et, le cas échéant, formulaire de demande de TP-L à présenter, complété, au secrétariat le jour de l'événement.	

PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	H	F	X
/ « »		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Né(e) le : / /	Adresse :	N° :			
Code postal :	Localité :				
Si nous devons vous contacter :	N°. Tél/ GSM :	E-mail :			
ASAF <input checked="" type="checkbox"/> BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV		VAS <input type="checkbox"/>	N° Licence	Type	Ecurie

Age minimum : 18 ans Voir RSG, Article 2 ;

Demande de TP-L (20€) (valable pour un meeting) Certificat médical (Médecin de famille) : **NON** - Expérience requise : **NON**
 J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile et ne présenter aucune contre-indication à la pratique dudit sport, en tant que co-pilote.

	Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	N° du T.P. pour l'épreuve : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2025 <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
-----------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :
 l'ASAF et les CSAP ;
 le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
 le ou les organisateurs de la manifestation ;
 d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
 les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
 les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
 les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
 pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours : la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)
- qu'après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Attention, il faut cocher les 4 cases pour que ce formulaire soit valide !

	<h2>ATTESTATION SUR L'HONNEUR</h2>	
------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

En tant que passager/passagère à l'épreuve reprise ci-dessus, je m'engage sur l'honneur à renoncer à toute action de recours envers l'organisateur de l'épreuve ci-dessus, ses préposés, l'ASAF, les CSAP et tous les autres participants, pour d'éventuels dommages subis, ainsi que le précise l'abandon de recours que j'ai accepté lors de la signature de ma demande de licence (numéro repris ci-dessus) et ce, quel que soit mon préjudice et quelles que soient les circonstances dans lesquelles je l'ai encouru.
 Cet engagement s'applique, quelle que soit la voiture dans laquelle je prends place au cours de la manifestation.

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

En cas de demande de TP, je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.

J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
 La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be

Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription et mon éventuelle affiliation, nulle et non avenue.

Signature du demandeur, précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à le/...../.....

En cas d'absence de ce document, s'il est incomplet ou détérioré, le départ de l'épreuve vous sera refusé.

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Com. Sportif	Pour autant que le documents soit signé.
-------------------------	--------	-----------------	---------------------------	------------------------------------------

